



Date de révision : 25 août 2021

Date de publication : 07.2015

Page 1/10

Nom commercial : **Lubrifiant de tirage de câble Aqua-Gel^{MD} II**

SECTION 1 : Identification

Identifiant du produit : Lubrifiant de tirage de câble Aqua-Gel^{MD} II.
Synonymes : Aucun connu.
Numéro du code du produit : 31-371(G), 31-375(G), 31-378(G), 31-3855.
N° de la FDS : ID001.
Usage recommandé : Lubrifiant de tirage de câble
Restrictions recommandées : Aucune connue.

Coordonnées du fabricant/importateur/fournisseur/distributeur :
Nom de la société : IDEAL INDUSTRIES, INC.
Adresse de la société : Becker Place,
Sycamore, IL
60178

Numéro de téléphone : Heures de bureau (du lundi au vendredi)
De 7 h à 17 h (HAC)
(815) 895-5181

Nom de la personne-ressource : Darryl Docter.
Courriel de la personne-ressource : IDEAL@IDEALINDUSTRIES.COM
Numéro de téléphone en cas d'urgence : 24H/24 EN CAS D'URGENCE :
(815) 895-5181

SECTION 2 : Identification des dangers

Classification du produit chimique conformément au paragraphe (d) de la section 1910.1200 :

Dangers physiques

Non classé comme dangereux selon les critères du SGH.

Dangers pour la santé

Non classé comme dangereux pour la santé selon les critères du SGH.

Dangers vis-à-vis de l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du SGH

Mention d'avertissement du SGH : Ne s'applique pas.

Mention(s) de danger du SGH : Ne s'applique pas.

Pictogramme(s) de danger du SGH : Ne s'applique pas.

Mention(s) de danger du SGH :

Prévention :

Pas de mesure de précaution requise.

Réponse :

Pas de mesure de précaution requise.

Entreposage :

Pas de mesure de précaution requise pour le stockage.

Élimination :

Pas de mesure de précaution requise pour l'élimination.

Danger(s) non classé(s) autrement

Classé (HNOC) : Aucune connue.

Pourcentage de composant(s) à toxicité aiguë inconnue :

Ne s'applique pas.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

Mélange :

Nom chimique	N° CAS	Concentration (% du poids)
Hydroxyde de potassium (solution à 20 %)	1310-58-3	< 2 %

Remarque : La combinaison des ingrédients n'est pas jugée dangereuse, ou existe à une concentration inférieure au seuil, selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

SECTION 4 : Premiers soins

Description des mesures nécessaires :

Inhalation : Consulter un médecin s'il existe des signes de difficultés respiratoires.

Contact avec la peau : Lavez avec beaucoup de savon et d'eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières. Si la douleur ou la rougeur persiste après le rinçage, consultez un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin ou le centre antipoison local.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés : Aucun danger attendu.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires : En cas d'observation de tout symptôme, contacter un médecin et lui fournir la présente FDS. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin ou obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Ininflammable. Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune donnée disponible.

Dangers spécifiques liés aux produits chimiques : Des températures de combustion extrêmes ou le contact avec des nitrites peuvent entraîner la formation de nitrosamines qui sont des cancérrogènes potentiels. Cette condition a peu de chance de se produire.
Produits de combustion : monoxyde et dioxyde de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : Si ce produit est à l'origine d'un incendie, ne pas entrer dans un lieu clos ou confiné sans un équipement de protection approprié. Cela peut comprendre un appareil de protection respiratoire autonome, afin de protéger contre les effets dangereux des produits de combustion et d'un manque d'oxygène.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Rester contre le vent et se tenir à l'écart des déversements ou des fuites. En cas de déversement important, aviser les personnes sous le vent du déversement, isoler la zone de danger immédiat et interdire l'accès au personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire adéquat si les circonstances l'exigent (voir section 8). Voir les sections 2 et 7 pour en savoir davantage sur les dangers et les mesures de précaution.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devront être évacuées de la zone de déversement jusqu'à la fin du nettoyage. Essuyer, pelleter ou aspirer le produit déversé. Nettoyer immédiatement les déversements, car ils peuvent être dangereusement glissants. Éviter les écoulements dans les égouts, les ruisseaux ou toute autre étendue d'eau. En cas d'un écoulement dans une étendue d'eau, aviser les autorités concernées comme exigé.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Bien se laver les mains après toute manipulation. Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection des yeux et du visage. Respecter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éléments incompatibles : Stocker à des températures entre 4 et 82 °C (40 et 180 °F). Éviter le gel. Tenir à l'écart des enfants et des animaux domestiques. Maintenir les contenants bien fermés et bien étiquetés. Conserver uniquement dans des contenants approuvés. Tenir à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Protéger les contenants de tout dommage physique.

Les contenants « vides » contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Les barils « vides » doivent être complètement vidés, les bondes doivent être remises en place, et ils doivent être envoyés rapidement au fournisseur ou à un rénovateur. Tous les contenants doivent être éliminés d'une manière qui ne nuit pas à l'environnement et en conformité avec les réglementations gouvernementales.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

COMPOSANTS DANGEREUX (SELON NORME 29 CFR 1910.1200 DE L'OSHA, É.-U.) : Valeurs limites d'exposition professionnelle autorisées		
Substance	PEL-TWA (8 heures)	PEL-STEL (15 min)
Hydroxyde de potassium	Aucune donnée de disponible	Aucune donnée de disponible

Valeurs des seuils limites de l'ACGIH, É.-U.		
Substance	TLV-TWA (8 heures)	TLV-STEL (15 min)
Hydroxyde de potassium	2 mg/m ³ maximum	Aucune donnée de disponible

Limites d'exposition de la NIOSH		
Substance	TWA *	LECT
Hydroxyde de potassium	2 mg/m ³ maximum	Aucune donnée de disponible

Contrôles techniques appropriés : La ventilation générale (mécanique) de la pièce doit être appropriée. Une ventilation locale dédiée est suggérée aux endroits où les vapeurs pourraient s'échapper dans l'air environnant de lieux de travail ou dans des espaces clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Bien que normalement pas nécessaire, le port de lunettes de sécurité ou de lunettes de protection anti-éclaboussures conformes aux normes de l'OSHA est recommandé.

Protection de la peau et des mains : Aucune protection normalement nécessaire. Utiliser du néoprène, le cas échéant. Inspecter les gants avant usage. Enlever les gants selon la technique appropriée (sans toucher la surface extérieure des gants) pour éviter le contact cutané avec le produit. Jeter les gants contaminés après utilisation selon les lois en vigueur et les bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection respiratoire : Normalement pas nécessaire.

Autres : Une douche de rinçage oculaire est recommandée dans la zone de travail, mais pas requis.

Dangers thermiques : Aucune donnée disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique :	Gel
Formulaire :	Gel transparent.
Couleur :	Bleue.
Odeur :	Odeur légère.
Seuil d'odeur :	Aucune donnée de disponible
pH :	6,5 à 8,0
Point de fonte et point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et	100 °C (212 °F)
Plage d'ébullition :	
Point d'éclair :	Aucune
Taux d'évaporation :	Aucune donnée de disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet

Limites d'inflammabilité inférieure ou supérieure

Limite d'inflammabilité - inférieure (%) :	Aucune donnée disponible.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%) :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité inférieure (%) :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité - supérieure (%) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	0,9930-1,0330
Solubilité(s) :	Infinie.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Viscosité :	20 000 à 40 000 cps

Autres informations :

Pourcentage de volatilité par volume :	< 90%
Pourcentage de solide par poids :	~ 10

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :	Pas réactif chimiquement.
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions d'utilisation ambiantes normales et prévues.
Possibilité de réactions dangereuses :	Pas de réactions dangereuses prévues.
Conditions à éviter :	Éviter l'entreposage prolongé à des températures supérieures à 88 °C (190 °F). Des températures de combustion extrêmes ou le contact avec des nitrites peuvent entraîner la formation de nitrosamines qui sont des cancérigènes potentiels. Cette condition est peu susceptible de se produire.
Matériaux incompatibles	Éviter les contacts avec des oxydants forts et des nitrites.

Produits de décomposition dangereux : Dans le cas peu probable de la combustion de résidus séchés, des oxydes et de l'azote peuvent être libérés.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation:	N'est pas une voie de pénétration attendue.
Ingestion :	N'est pas une voie de pénétration attendue.
Peau :	N'est pas une voie de pénétration attendue.
Yeux :	N'est pas une voie de pénétration attendue.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucun danger attendu.

Effets immédiats, à retardement et chroniques d'une exposition à court ou à long terme :

Détaillés ci-dessous.

Valeurs numériques de toxicité :

Information sur les ingrédients :

Substance	Type de test (espèce)	Valeur
Hydroxyde de potassium	LD ₅₀ Oral (rat)	273 mg/kg
	LD ₅₀ Cutané (lapin)	Aucune donnée disponible
	LD ₅₀ Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible

Estimation de toxicité aiguë du produit :

Toxicité orale aiguë : pas de données disponibles

Toxicité cutanée aiguë : pas de données disponibles

Toxicité d'inhalation aiguë : pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée : Ne devrait pas provoquer de corrosion de la peau ou d'irritation.

Irritation et lésions oculaires sévères : Ne devrait pas provoquer de dommages oculaires ou d'irritation.

Sensibilisation respiratoire : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme sensibilisant des voies respiratoires (ou sont inférieurs au seuil de concentration pour la classification).

Sensibilisation cutanée : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme une substance sensibilisante pour la peau (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Mutagenicité pour les cellules germinales : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'a été classé pour la mutagenicité sur les cellules germinales (ou leurs concentrations sont en dessous du seuil pour la classification).

Cancérogénicité : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants ne fait partie de la dernière édition du Rapport sur les Substances Cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), n'est considéré comme potentiellement cancérogène dans les dernières monographies de l'IARC (International Agency for Research on Cancer), ou par l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé pour la toxicité reproductive (ou sont inférieurs au seuil de concentration pour la classification).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé STOT SE (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé STOT SE (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Danger lié à l'aspiration : Pas d'informations disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme présentant un danger lié à l'aspiration (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Informations complémentaires : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Information écologique

Écotoxicité :

Données du produit : Aucune donnée disponible

Information sur les ingrédients :

Substance	Type de test	Espèces	Valeur
Hydroxide de Potassium	LC ₅₀	Poisson - Gambusia affinis (gambusie)	85 mg/l (24 h)

	LC ₅₀	Crustacé aquatique	Aucune donnée disponible
	EC ₅₀	Algues	Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible

Potentiel bioaccumulatif : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination :

Le générateur d'un déchet est toujours responsable de la détermination des déchets dangereux et doit tenir compte des exigences nationales et locales en plus des réglementations fédérales. Voir les sections 7 et 8 pour les informations relatives à la manipulation, au stockage et à la protection individuelle et voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques. Il est possible que la matière telle qu'elle est produite contienne des composants qui n'ont pas besoin d'être répertoriés dans la FTSS, mais qui pourraient affecter la détermination de la dangerosité des déchets. De plus, un usage causant des changements chimiques ou physiques du produit pourrait l'assujettir à la réglementation sur les déchets dangereux.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

DOT: Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation du DOT

IATA : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation de l'IATA.

IMDG : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation de l'IMDG.

SECTION 15 : Information sur la réglementation

Réglementations spécifiques à la sécurité, la santé et l'environnement pour ce produit.

États-Unis :

Réglementations fédérales des États-Unis : Cette FDS correspond à la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA.

Loi TSCA sur les substances toxiques – Toutes les substances qui entrent dans la composition de ce produit figurent comme exigé, dans l'inventaire de la loi TSCA.

Titre III de la Loi SARA Superfund and Reauthorization Act (modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement) de 1986, sections 302, 311,312 et 313 :

Section 302 – Aucun des produits chimiques qui composent ce produit n'est sujet aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Liste 40 CFR 302.4 des substances dangereuses de CERCLA :

Composant	Quantité à déclarer
Hydroxyde de potassium	454 kg (1 000 lb)

CAA (Clean Air Act, loi sur la qualité de l'air), section 112(r) Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68.130) :

Aucune substance répertoriée.

Clean Water Act Section 311 Substances dangereuses (40 CFR 117.3) : Aucune substance répertoriée.

SARA Titre III

Section 302 Substance extrêmement dangereuse (40 CFR 355, Annexe A) : Aucune substance répertoriée.

Section 311/312 (40 CFR 370) :

Grave danger pour la santé : Aucun

Danger chronique pour la santé : Non

Aucun danger d'incendie : Non

Danger lié à la pression : Non

Danger lié à la réactivité : Non

Section 313 Inventaire des rejets toxiques (40 CFR 372) :

Aucune

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS :

La présente FDS contient des données relatives à la santé et la sécurité et les renseignements qu'elle contient s'appliquent pour les réglementations des États. Pour des détails sur vos exigences réglementaires, contacter l'agence appropriée de votre État.

Proposition 65 de la Californie (California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act, loi sur la sécurité de l'eau potable et des substances toxiques de la Californie) de 1986 : Aucun composant n'est classé par la proposition 65.

Loi sur le Droit de savoir (Right to Know) du Massachusetts : L'hydroxyde de potassium n'est pas classé comme cancérigène par le Right to Know du Massachusetts.

Liste des matières dangereuses du Minnesota : Aucun composant n'est indiqué par la Liste des matières dangereuses du Minnesota.

Loi sur le Droit de savoir (Right to Know) du New Jersey : L'hydroxyde de potassium n'est pas classé comme cancérigène sur la liste du « droit de savoir » du New Jersey.

Loi sur le Droit de savoir (Right to Know) de la Pennsylvanie : L'hydroxyde de potassium fait partie de la liste de la réglementation du droit de savoir de la Pennsylvanie.

Classification canadienne du SIMDUT : Non classé.

SECTION 16 : Autres informations, incluant la date de rédaction ou la dernière révision.

Date de révision le 25 août 2021

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, IDEAL INDUSTRIES INC. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'intégralité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls dangers existants.